

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

21 DEC. 2015

Service Courrier

L'an deux mil quinze, 10 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard CERF **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Christine DEL PIE à Bernard VIATTE, Gérard FESSELET à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Jean LOCATELLI à Anissa BRICK, Didier MATHIEU à Laurent BROCHET, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 4 décembre	Vendredi 4 décembre	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

*Après accord des membres du conseil, adjonction d'un point supplémentaire.*

**2015-09-14 Dérogation au repos dans les commerces de Delle, Joncherey et Grandvillars**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

A la demande de l'association des commerçants de Delle, Joncherey et Grandvillars et des commerces cités

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a fixé de nouvelles règles concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche.

Désormais les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an à partir de 2016. Dès lors que la demande porte sur plus de 5 dimanches un avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale est également requis. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie, les salariés ont droit à :

- un salaire au moins double (soit payé à 200 % du taux journalier),
- et à un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.

Si le repos dominical est supprimé avant une fête légale, le repos compensateur doit être donné le jour de cette fête.

Dans les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup>, si un jour férié est travaillé (sauf pour le 1<sup>er</sup> mai), il est déduit des dimanches désignés par le maire, dans la limite de 3.

L'association des commerçants et artisans de Delle, Joncherey, Grandvillars a fait parvenir sa demande d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2016 aux communes de Delle, Joncherey et Grandvillars.

Cette demande porte sur les dimanches suivants :

10 Janvier 2016	à l'occasion des soldes d'hiver,	27 Novembre 2016	En raison des fêtes de fin d'année
3 Avril 2016	pour le Carnaval de la commune	4 Décembre 2016	
12 Juin 2016	pour la braderie des commerçants	11 Décembre 2016	
26 Juin 2016	pour les soldes d'été	18 Décembre 2016	
9 Octobre 2016	pour la foire d'automne,		

Conformément à l'article R3132-21 du code du travail, les organisations d'employeurs et de salariés intéressées ont été saisies pour avis.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 34 voix pour, 1 opposition et 3 abstentions des membres présents décide :**

- **d'émettre un avis favorable à l'ouverture dérogatoire des commerces de détail les dimanches 10 janvier 2016, 3 avril 2016, 12 juin 2016, 26 juin 2016, 9 octobre 2016, 27 novembre 2016, 4 décembre 2016, 11 décembre 2016, 18 décembre 2016 pour les communes de Delle, Joncherey et Grandvillars.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 DEC. 2015**  
**Et publication ou notification le 21 DEC. 2015**

Le Président,

**Christian RAYOT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
TERRITOIRE

**Le Président,**

**Christian RAYOT**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
TERRITOIRE

TERRITOIRE DE VALFORT

21 DEC. 2015

Service Courrier

